

COMMUNIQUE
DU MINISTRE DES TRANSPORTS

Le Ministre des Transports informe les transporteurs, les conducteurs professionnels et l'ensemble des usagers de la route qu'en raison de l'importance du trafic induit par les fêtes de fin d'années 2015, la circulation des véhicules poids lourd affectés au transport de marchandises (à l'exception des camions citernes transportant des hydrocarbures et des véhicules hors gabarit), est interdite sur toute l'étendue du territoire, les jours et heures ci-après :

Du jeudi 24 décembre 2015 au dimanche 03 janvier 2016 de 19 H à 06 H du matin.

Le Ministre des Transports souhaite bonnes fêtes à tous les usagers de la route et invite particulièrement les automobilistes à la prudence et au respect strict des règles du code de la route.

La vie est le bien le plus précieux. Préservons-la !

Ne transformons pas les moments de joie en tristesse !

Fait à Abidjan, le **11 DEC. 2015**

Le Ministre des Transports



Gaoussou TOURE